



## Inscription en thèse sous carte de séjour temporaire salarié

-----  
Par FANAJ

Bonjour,

Je suis un jeune diplômé de nationalité tunisienne titulaire d'un master M2 d'une grande école française. J'ai fait ma demande pour le APS RECE, puis j'ai fait mon changement de statut avec mon premier emploi en Guyane (DOM). J'ai reçue la carte de séjour temporaire (1an) mention salarié.

Mainmettant j'ai reçue une proposition de faire une thèse (en métropole) et je souhaite m'inscrire dans cette thèse, alors ma question est : est ce que j'ai le droit de m'inscrire dans la thèse et de faire une autre demande de titre de séjour passeport talents- mention chercheur ou bien il y'a une autre démarche a faire. Aussi j'aimerais bien savoir le risque associé avec ce type de changement.

Bien Cordialement.